

MAIRIE de  
25230 DASLE

☎ 03.81.34.36.14  
mairie@ville-dasle.fr

**Arrêté n° 13.2025**  
**Portant réglementation temporaire de la circulation**  
**Rue de Seloncourt**

- Vu la loi 82.213 du 2.3.82 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8° partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- Vu la demande présentée par l'entreprise CIRCET,
- Considérant que pour permettre les travaux de pose de fourreaux, et afin d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou des personnes chargées des travaux et des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation suivant les dispositions suivantes :

**LE MAIRE ARRETE :**

Article 1.

La circulation sera règlementée, du 7 au 21 avril 2025, rue de Seloncourt, au droit du numéro 10 Bis, pour une durée de deux jours.

Article 2.

Il sera instauré une circulation à sens alterné réglée par panneaux manuels.

Article 3.

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- Accès conservé aux riverains
- Défense de stationner
- Limitation de vitesse à 30 km / heure

Article 4.

La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise CIRCET chargée des travaux.

Article 5.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal des personnels de police et de gendarmerie ainsi que des agents assermentés de l'administration et des collectivités locales, et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6.

Le présent arrêté sera affiché au droit du chantier et publié sur le site internet de la mairie.

Article 7.

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Président de Pays de Montbéliard Agglomération
- Monsieur le Directeur de l'entreprise CIRCET
- Monsieur le Commandant du Groupement EST, SDIS du Doubs
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Étupes
- Services Techniques municipaux

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution.

Établi à DASLE, le 27 mars 2025

Madame Le Maire,

  


Carole THOUESNY

Publié le **27 MARS 2025**